



DTL CLUB LE DOUHET

Siège Social : la Mairie - 17100 le Douhet

Correspondance: 14 E chemin de la martinierre 17810 Saint Georges des Coteaux

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 30 octobre 2022

Sont présents, Mesdames et Messieurs :

BLANCHARD Thierry
PATRY Guy
PRIEUR Jean Louis
HIDREAU Jean Claude
CHARLOT Sébastien
LAMOUREUX Didier
MAGAUD fabienne
DUHARD Hervé
CAILLEAU Yvon
MORNET jean Yves
LAMOUREUX Jeremy

Excusés n'ayant pas donné pouvoir, Messieurs :

DONIZALKI Jacky
GOUINAUD Dominique
GOUINAUD Jean Marie
REMAUD Bernard

Les administrateurs et les membres du Club sont en place et sont comptabilisés.

Présents et représentés : 11 sur 20 membres.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Le Président sortant, Monsieur Bernard REMAUD n'étant pas présent et excusé pour cause de maladie, le vice-président Monsieur PATRY Guy déclare la séance ouverte à 14 H 00 et demande à Monsieur CHARLOT Sébastien d'assurer le secrétariat de séance.

Ordre du jour :

- 1. Élection du nouveau bureau**
- 2. Approbation du compte-rendu de l'A.G.O. de l'année 2020**
- 3. Nomination de deux vérificateurs aux comptes.**
- 4. Rapport financier de l'exercice 2020 2021.**
- 5. Rapport des vérificateurs aux comptes et vote du Quidus au trésorier.**
- 6. Fixation du prix de la carte de membre (Adulte, Dame et Junior).**
- 7. Fixation du prix des séries suivants catégories**

1 ELECTION du BUREAU

Monsieur REMAUD Bernard ayant annoncé à Monsieur PATRY Guy qu'il ne pourrait pas être présent et ne se représentait pas, il est proposé le poste à Monsieur PRIEUR Jean louis celui-ci ne désirant pas prendre cette fonction, il est proposé par les autres membres à Monsieur PATRY Guy qui l'accepte et est élu à l'unanimité,

Monsieur PRIEUR Jean Louis est élu à l'unanimité comme Vice-président

Monsieur BLANCHARD Thierry est réélu à l'unanimité comme trésorier

Monsieur LAMOUREUX Didier est élu à l'unanimité comme trésorier adjoint

Monsieur CHARLOT Sebastian est élu à l'unanimité comme secrétaire

Madame MAGAUD Fabienne est élue à l'unanimité comme secrétaire adjointe

Monsieur REMAUD Bernard est élu à l'unanimité comme président d'**Honneur**

2 -APPROBATION du COMPTE-RENDU de L'A.G.O. du 19 janvier 2020.

Le secrétaire de séance donne lecture du compte-rendu de l'A.G.O. de l'année 2020 et demande aux membres de l'assemblée si des modifications sont à porter sur ce compte-rendu. Pas de commentaire de la part des membres.

Abstention : 0 Contre : 0

Le compte-rendu de l'A.G.O. du 19 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

3-NOMINATION de DEUX VERIFICATEURS aux COMPTES.

Après appel aux candidats et consultation des membres de l'assemblée, sont nommés Vérificateurs aux Comptes :

Messieurs PRIEUR Jean Louis et. HIDREAU jean Claude

Un exemplaire du bilan financier leur est confié pour vérification ainsi que le classeur des pièces comptables de l'année 2021

4 – RAPPORT FINANCIER de l'EXERCICE 2020/2021

Le Président donne la parole à Monsieur BLANCHARD THIERRY pour la lecture des comptes et des commentaires associés.

Je vous rappelle que le détail des chiffres du bilan financier est consultable par les membres du Club au domicile du trésorier ou au Club sur demande préalable.

5 – RAPPORT des VERIFICATEURS aux COMPTES et VOTE du QUITUS.

La parole est donnée aux vérificateurs aux comptes pour leur rapport. Ceux-ci confirment que dans la mesure où ils ont eu accès à toutes les pièces comptables et qu'ils ont pu effectuer certains contrôles, ils certifient que les comptes leur paraissent sincères et conformes.

Le Président demande aux membres de l'assemblée si des remarques sont à apporter au bilan financier.

Pas de commentaire, le Président passe au vote du Quitus.

Abstention : 0 Contre : 0

Le bilan financier est adopté à l'unanimité et QUITUS est donné au trésorier.

6 - FIXATION du PRIX de la CARTE de MEMBRE du CLUB.

Le prix de la carte de membre actif du Club a été fixé par l'A.G.O. 2022 à :

- 30 € pour les adultes.
- 15 € pour les dames, cadets et juniors.

Le Conseil d'Administration propose de maintenir les prix actuels des cotisations.

Après débat, les prix des cotisations restent inchangés.

Abstention : 0 Contre : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – FIXATION du PRIX des SERIES.

Membres du Club : Série à l'unité :	4,50 €.
1 carnet de 10 séries :	40,00 €.
2 carnets de 10 séries :	75,00 €.
Etranger avec licence :	5,00 €.
Etranger sans licence :	5,00 € + Assurance journalière.

Pour les cadets et les juniors, les tarifs sont fixés à 2,50 € pour une série. Ces prix ne sont valables qu'avec la carte de membre du Club.

Le Conseil d'Administration propose de conserver ces tarifs

Abstention : 0 Contre : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les membres de l'assemblée de leur participation active et déclare la séance close à 15H 40.

Ce compte-rendu est établi en deux exemplaires originaux.

La secrétaire

Le trésorier

Le Président

Sébastien CHARLOT

THIERRY BLANCHARD

Guy PATRY